



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 septembre 2016 s'est réuni le vendredi 16 septembre 2016 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames CARTON, DEL RIO, FIEVET-BAUDEN, JAUNET
Messieurs COURSIMAULT, GROSPIRON, MARVILLE, PALMER

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames BOUTOILLE, CORMARY (pouvoir à Mme JAUNET), DENIS, DIVAY (Pouvoir à Mme DEL RIO),
Monsieur GRATTIERI (Pouvoir à M. GROSPIRON), ROTHER

ABSENTS :

Monsieur de KERMADEC

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 05.

1/Désignation du secrétaire de séance

Didier GROSPIRON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2/Approbation du compte-rendu du 27 juin 2016

Adopté à l'unanimité

3/Travaux trottoirs rue Louis Blanchet

La société VERDAD nous présente un devis de 22 788.60€ pour les travaux de réfection des trottoirs rue Louis Blanchet afin de contenir les inondations dues aux eaux pluviales.
Une subvention de 8 102.16€ nous a été accordée au titre de la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux des trottoirs rue Louis Blanchet.

4/Travaux de mise aux normes handicapés des toilettes de la Salle du Lavoir

La société CREAT nous présente un devis de 22 425.92€ pour les travaux de mise aux normes handicapées des toilettes de la Salle du Lavoir.
Ces travaux entrent dans le cadre de l'ADAP. La demande de subvention n'a pas été accordée sur 2016, mais nous avons l'accord du sous-préfet pour la représenter en 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux de mise aux normes des toilettes de la Salle du Lavoir.

5/Travaux de rénovation de l'ancienne école

Madame le Maire présente les devis réalisés par Steve PATON, qui a déjà effectué la 1^{ère} phase de travaux de rénovation de l'ancienne école.

La restauration de la façade côté cour coûte 5 348.06€.

La restauration côté rue coûte 4 860.26 €.

La restauration côté atelier coûte 3 308.54€.

Les travaux se feront en 2 tranches. La 1^{ère} tranche commencera à l'automne et la seconde début 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux de rénovation de l'ancienne école.

6/Convention d'occupation du domaine public avec le SMOTHD

Dans le cadre de la mise en place du très haut débit, il convient de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SMOTHD.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Madame le Maire signe la convention d'occupation temporaire du domaine public.

7/Budget eau et assainissement : DM n°1

Le trésorier municipal nous a indiqué que le budget primitif de l'eau et assainissement faisait apparaître une anomalie au niveau report du solde d'exécution de la section investissement. Il s'agit d'une erreur d'article.

Il convient donc d'affecter 32 566 € du compte 001 au compte 1068 en recette d'investissement ; et d'affecter 14 002.26 € du compte 203 au compte 001 en dépenses d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n°1 du budget eau et assainissement.

8/ Budget eau et assainissement : DM n°2

Afin de régulariser une anomalie comptable datant de 2012 relative au compte 2762 (récupération de la TVA), il convient de finaliser les opérations comptables qui n'ont pas été effectuées jusqu'au bout de la procédure.

Il s'agit d'effectuer une révision de crédits sur les comptes 2762 en dépenses d'investissement et 2158 en recette d'investissement.

Le trésorier municipal nous a donné les opérations d'ordre budgétaires à effectuer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du budget eau et assainissement.

9/PLU : validation du PADD

Madame le Maire propose de reporter ce point au conseil municipal du lundi 19 septembre 2016. La société en charge de l'élaboration du PLU, VERDI, n'était pas disponible aujourd'hui, mais nous a proposé de faire la présentation du PADD lundi 19 septembre.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter ce point.

10/Questions diverses

- M. Olivier AUBERT souhaite que sa parcelle fasse l'objet d'une demande de STECAL dans le cadre de l'élaboration du PLU. Sa parcelle est référencée en Espace Naturel Sensible et Espace Boisé Classé.
Le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, au changement de destination par STECAL de cette parcelle.
- La rédaction d'un nouveau règlement de location de la Salle du Lavoir est à prévoir. Une tarification unique (aumontois et extérieurs) pour la date de la Saint Sylvestre est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 20h.

Didier GROSPIRON

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI

B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	
----------------	-----------	-----------	--